DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 10.167

L'An deux Mille Dix, le 30 avril à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 avril 2010

Le 23 avril 2010

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme GRAMMATICO représentée par Mme CHABANEAU M. JARDONNET représenté par M. MERLE M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: -

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

 $\frac{OBJET}{CADASTREE}: EXERCICE DU DROIT DE PREMPTION URBAIN - PARCELLE CADASTREE SECTION AX <math>n^{\circ}$ 293, SISE LIEU-DIT LES RULLAS

RAPPORTEUR: Mme PELTIER

VOTE: UNANIMITE

La Ville de Royan a institué, par délibérations du conseil municipal en date des 6 février et 9 juin 1987, le droit de préemption urbain, dans les zones U.

C'est dans ces conditions que Maître LEBRETTEVILLOIS, notaire à Royan, agissant au nom de sa cliente Madame Micheline MOUCHEL, demeurant 12 rue DUROC à Paris (7^{ème}), a souscrit une déclaration d'intention d'aliéner le terrain cadastré AX n°293, d'une surface de 1 356 m², sis lieu-dit les Rullas, soumis à l'éventuel exercice du droit de préemption.

Ce terrain jouxte un certain nombre de parcelles qui appartiennent déjà à la commune. Cette réserve foncière a notamment vocation à accueillir de l'habitat et plus particulièrement de l'habitat social.

Il est donc proposé d'exercer le droit de préemption et d'acquérir en conséquence le terrain en question au prix et conditions fixés dans la déclaration d'intention d'aliéner susvisée, au prix de 54 240 € en se substituant à l'acquéreur pressenti, la société WAGRAPAR.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Plan local d'urbanisme approuvé par le conseil municipal le 23 juin 2008,
- VU les délibérations du conseil municipal, en date des 6 février et 9 juin 1987, instituant le droit de préemption urbain sur la commune de Royan dans les zones U,
- VU le code de l'urbanisme et notamment l'article R.213.8.b,
- VU l'avis de la commission des permis de construire,
- VU l'avis des domaines en date du 20 avril 2010,
- VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans les services municipaux le 9 avril 2010, enregistrée sous le numéro 1000131,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'exercer son droit de préemption urbain, conformément à l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme, sur la vente du terrain cadastré AX n°293, d'une surface de 1 356 m², sis lieu-dit les Rullas, appartenant à Madame Micheline MOUCHEL, moyennant le prix de 54 240 € conformément au prix figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document relatif à cette acquisition,
- de désigner Maître LEBRETTEVILOIS, notaire à Royan pour la rédaction de l'acte,
- d'imputer la dépense sur le budget en cours au moment de la signature de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 3 mai 2010

Pour le Député-Maire, L'adjoint délégué, Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 20 avril 2010

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUE:

DE LA CHARENTE-MARITIME

ADRESSE POSTALE:

FRANCE DOMAINE

14, rue Réaumur

17021 LA ROCHELLE CEDEX



BUREAUX:

FRANCE DOMAINE

7, rue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX

TÉLÉPHONE: 05 46 30 08 73MÉL: tgdomaine017@dgfip finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Françoise DUBAU

RC: 2010-306V0624

Téléphone :05 46 30 08 70 Télécopie : 05 46 30 18 35

Objet: Demande d'avis du domaine

Réf.: Votre courrier du 19/04/2010

Monsieur le Député-Maire

Service Urbanisme

Hôtel de Ville COpt 80 avenue de Pontaillac

17205 ROYAN CEDEX



Monsieur le Député-Maire,

Par courrier visé en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale d'une parcelle cadastrée AX n° 293 pour 1356 m² sis à ROYAN lieudit « Les Rullas » appartenant à Mme Micheline MOUCHEL qui fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner et dont votre établissement envisage l'acquisition par exercice du droit de préemption.

Je vous informe, après enquête, que le prix mentionné dans la DIA, soit 54 240 € TTC, peut être accepté.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques et par délégation,

L'Inspectrice des Domaines,

Françoise DUBAU

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries territorialement compétentes de la Direction des Pinances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).







MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER OU DEMANDE D'ACQUISITIC D'UN BIEN SOUMIS A L'UN DES DROITS DE
DES TRANSPORTS ET DU TOURISME	PREEMPTION PREVUS PAR LE CODE DE L'URBANISME

DECLARATION PENTENDION DALIENER UN GEN (1) 2 Service such day places packed which is placed process which is (J. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 14: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 12: 14 and process of Change packed (G. A.) packed 2; 14: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 14: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 14: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 14: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 14: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 14: 14 and process on Change packed (G. A.) packed 2; 14: 14 and process on Change packed	N° 10072 01	DO TOURIONE	(article A 213.1 du C.U.)
D- UNAGE ET OCCUPATION (1) Propose Agricules Propose Agricule		Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) Compris dans une zone de préemption délimitée au titre (articles L 142-1) et suivants du Code de l'Urbanisme)	L 21)-1 et suivants du Code de l'Urbanisme (2) (articles L 212-1 et suivants du Code de l'Urbanisme (3) des espaces naturels sensibles des départements (4)
Plants) cadastral(auxs) joint(s): OU Non Designation de la contrepartie de l'aliénation : Evaluation de la contrepartie de l'aliénation : C appartemant auxs) promités per la robrique C cappartemant auxs) promités per la robrique P 2 des biens désignés à la rubrique P 2 des biens des des des des pour des des des des pour des des des pour des	Personne physique NOM, Prénom (nom de jeune fille s'il y a lieu): MOUCHEL née POIROT Micheline Yvette Simonne NOM, Prénom du conjoint (s'il y a lieu): Personne morale DENOMINATION: FORME JURIDIQUE: NOM, prénom et qualité du représentant: ADRESSE OU SIEGE SOCIAL (5): 12, rue Duroc PARIS 7ème arrondissement (75007) Si le bien est en indivision, indiquer le(s) nom(s) de l'(des) autre(s) co-indivisaire(s) et sa (leur) quote-part (6): B - SITUATION DU BIEN (7) Commune: ROYAN Département: CHARENTE MARITIME Adresse précise du bien: Rue des Rullas Superficie totale du bien cédé: 1356m2 Reférences cadastrales de la (ou des) parcelle(s): Sectain № Leu dit (quarter, arrondiss') Superficie totale	Danier D	∇olontaire Rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire Vente mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage Date et lieu de l'adjudication : Montant de la mise à prix : Estimation de l'immeuble : G - LE(S) SOUSSIGNE(S) DECLARENT : © Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A : □ Demandent au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (13) ձ (ont) recherché et trouvé un acquéreur disposé à acheter les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués. NOM, prénom de l'acquéreur (14) : SAS WAGRAPAR DEVELOPPEMENT ADRESSE : 31 Avenue Franklin Roosevelt PARIS 8èm arrondissement (75008) INDICATIONS COMPLEMENTAIRES concernant
Estimation de l'immeuble, objet du contrat de location-accession :	Plant(s) cadastral(nux) joint(s):	Désignation de la contrepartie de l'aliénation : Evaluation de la contrepartie : TRENTE VIAGERE : Montant annuel : Montant comptant : Bénéficiaire de la reute : DROIT D'USAGE ET D'HABITATION (à préciser) : Evaluation de l'usage ou de l'usufruit : VENTE DE LA NUE PROPRIETE (à préciser) : Désignation des biens reçus en échange : Montant de la soulte, le cas échéant : Propriétaire(s) contre-échangiste(s) : APPORT EN SOCIETE : Bénéficiaire : Estimation du bien apporté : CESSION DE TANTIEMES DE TERRAIN CONTRE REMISE DE LOCAUX A CONSTRUIRE : Estimation du terrain : Estimation des locaux à remettre : LOCATION- ACCESSION : Estimation de l'immeuble, objet du contrat de	Comme indiqué à la rubrique P 2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) progriétaire(s) nommé(s) en A. A ROYAN Mes LABORDE, ROME, PLANTIVE LE 8 avril 2010 PAVET, EILBERT, LE BRETTEVILLOIS Signature(s) (et cachet s'il y a lieu) LE LABORDE, LE PRETTEVILLOIS Signature(s) (et cachet s'il y a lieu) LE LE Cordouan - 17200 ROYAN H - RUBRIQUE A REMPLIR SI LE SIGNATAIRE N'EST PAS LE PROPRIETAIRE (16) NOM, prénom : Société Civile Professionnelle "Philippe LABORDE, Bernard ROME, Alaim PLANTIVE, Philippe NAVET, Thierry GILBERT, Hugues LE BRETTEVILLOIS" 1, Boulevard de Cordouan 1, Boulevard de Cordouan 1, Boulevard de Cordouan 1, POTIFICATION DES DECISIONS DU TITULAIRE DU DROIT DE PREEMPTION (17) Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées: A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionnée à la rubrique A. A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionnée à la rubrique H, adresse où le(s) propriétaire(s) a(ont) fait election de domicile : VENTE MOUCHEL/WAGRAPAR DEVELOPPEMENT/100844/JV/HLB

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : CHARENTE-MARITIME EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ Commune: ROYAN Section : AX Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/04/2010 (fuseau horaire de Paris)

par le centre des impôts foncier suivant : CENTRE DES IMPOTS FONCIER 4 Cours Charles De Gaulle 17108 SAINTES Cedex tél. 05/46/96/51/68 -fax 05/46/96/51/55 cdif.saintes@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

